

DISCERNEMENT ET ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE DANS L'ÉQUIPE FUNÉRAILLES

LE TEMPS DU DISCERNEMENT

Être attentif au renouvellement des différentes équipes de chrétiens dans la communauté paroissiale est une nécessité qui incombe à chacun. Le plus souvent, c'est un ministre ordonné ou quelqu'un de l'équipe pastorale ou encore l'un des membres de l'équipe funéraires qui découvre progressivement quelle personne pourrait être sollicitée. En effet, une personne ne rejoint pas une équipe funéraires par hasard. Elle est toujours appelée officiellement par le curé. Grâce à cet appel, la personne concernée est amenée à s'interroger sur ce service.

Dans la pastorale des funéraires, il s'agit de discerner les personnes qui ont les charismes de l'écoute et de la compassion.

Avant toute sollicitation (pour préserver la liberté de tous), le curé et l'équipe funéraires, après avoir pris le temps de la prière, discernent les personnes capables de remplir une telle mission.

Les critères suivants (qui apparaissent dans d'autres documents diocésains) peuvent être utiles pour ce discernement :

Équilibre personnel et exercice des vertus chrétiennes :

- vie personnelle, familiale et sociale en cohérence avec l'Évangile ;
- humilité et sens du service (l'équipe se situe à la suite du Christ, et au service des familles des défunts) ;
- capacité relationnelle et aptitude à travailler avec d'autres et en réseau ;
- capacité de discernement et bon sens ;
- disponibilité intérieure
- expérience(s) personnelle(s) du deuil

Adhésion à la foi et à l'enseignement de l'Église et pratique sacramentelle :

- communion avec le pape et les évêques, et acceptation sans réserves de la doctrine proclamée par tous les conciles, spécialement le Concile Vatican II ;
- connaissance de l'Écriture Sainte.

Vie en Église :

- amour et sens de l'Église ;
- souci missionnaire ;
- souci de la communion ;
- fraternité ;
- foi et vie de prière ;
- acceptation de la correction fraternelle, moyen de progression au sein de l'équipe ;
- expérience d'un engagement dans la vie ecclésiale ;
- connaissance de ce que recouvre la pastorale des funéraires : entretien(s) avec les familles des défunts, veillées, célébrations de funéraires, prière au cimetière, après-funéraires, célébration du 2 novembre.

Compétences techniques et personnelles à remplir la mission :

- disponibilité de temps ;
- discrétion : à la fois attitude de prière et condition d'obtention de la confiance des familles ;
- patience ;
- capacité à suivre une formation.

Fiche 9

Ce discernement suppose la consultation discrète de personnes pouvant donner un témoignage à partir des critères ci-dessus. Il exige la confidentialité des personnes assurant ce discernement, ainsi que de celles qui sont consultées.

LE TEMPS DE L'APPEL

Une fois le discernement effectué, le curé appelle la personne pressentie.

Cet appel se fait par une rencontre personnelle, en prenant le temps d'expliquer :

- le contenu de la mission ;
- la fonction d'assistant ;
- la fonction de guide de funérailles ;
- la manière dont s'est déroulé le discernement ;
- les raisons de l'appel, en particulier les qualités discernées pour lesquelles elle a été appelée (afin de donner à la personne appelée une vision plus objective d'elle-même et de ses capacités, et les motifs objectifs de son appel) ;
- la durée de l'engagement et le temps à consacrer à cette mission ;
- la nécessité de formation initiale et de formation continue ;
- le référent pastoral et l'évaluation de la mission.

Le curé s'assure de la bonne compréhension de l'ensemble par la personne appelée, et répond à ses questions éventuelles. Il lui donne tous les éléments pouvant favoriser son propre discernement.

Le curé invite la personne appelée à porter cet appel dans la prière, à en parler à son conjoint si elle est mariée, à en parler à un accompagnateur spirituel éventuel ou à des amis de bon conseil si nécessaire, éventuellement à des membres de l'équipe funérailles... Ces rencontres permettent à la personne appelée d'acquiescer suffisamment d'éléments pour opérer un choix libre et éclairé.

En effet, la personne appelée ressent souvent des inquiétudes ; elle peut connaître le doute, en n'étant assurée d'avoir ni la force psychologique qu'elle montrera face au

deuil, ni l'exemplarité de la foi dont elle devra témoigner. Même si la mission qu'on lui propose comporte quelques exigences dans le fond et dans la forme, il sera donc important de la rassurer, de l'informer objectivement sur ce service d'Église, de l'encourager et de l'accompagner vers sa décision.

Le curé convient avec elle d'un délai raisonnable de réflexion, pour rendre une réponse motivée (les raisons pour lesquelles la personne répond oui ou non à l'appel reçu). Cette réponse motivée favorise la liberté et de l'appelé et de l'appelant.

LE TEMPS DE LA DÉCISION

- La personne appelée garde la liberté de sa réponse ;
- Le curé ou le responsable de l'équipe funérailles entendront ses motivations ;
- Ils informeront l'équipe funérailles de la personne appelée ;
- Il sera également utile de l'inviter à participer à des formations et lui demander dans quels domaines elle souhaiterait être formée ;
- Si la personne accepte d'intégrer l'équipe funérailles, elle sera accueillie plus solennellement à l'occasion d'une rencontre ultérieure ;
- L'équipe funérailles se doit de l'accueillir avec bienveillance pour l'aider, au fil du temps, à assumer au mieux le service qui lui est demandé ;
- Les guides de funérailles seront envoyés liturgiquement en mission (voir Fiche 12 « Envoi en mission d'un(e) guide de funérailles au cours de l'Eucharistie dominicale »).